

AVIS PUBLIC

ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026

Admission au préscolaire 4 ans et 5 ans

Pour qui? Tous les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2025.

Où s'inscrire? À l'école de votre territoire pour la maternelle 4 ans et 5 ans.
Pour la maternelle 4 ans, veuillez noter que les places sont limitées, des critères de priorisation pourraient s'appliquer.

Quand? Du lundi 20 janvier au vendredi 24 janvier 2025.

Il est obligatoire de prendre un rendez-vous en appelant à l'école de votre territoire à partir du 16 décembre 2024.

Nous recommandons aux parents de privilégier ce temps de rendez-vous prévu, afin d'avoir accès au personnel d'accueil du milieu scolaire. Plusieurs écoles favorisent ce moment afin de permettre au personnel de vous accueillir et d'échanger avec vous.

Quelle est l'école de mon territoire? Pour connaître l'école primaire de votre territoire et la politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves (52-02-01), veuillez **consulter notre site Web à l'adresse suivante** : <https://www.cssd.gouv.qc.ca> ou téléphoner au 819 663-9221.

Quels documents sont requis pour l'admission?

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants handicapés, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada? Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

Questions? Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'école de votre territoire.

Gatineau, ce 13 novembre 2024

La directrice générale,
Manon Dufour